



## puis-je porter plainte après un mois et demi

Par **kandy**, le **30/03/2011** à **09:27**

Bonjour,

Je me suis sauvée de chez moi il y a un mois et demi, car j'ai eu très peur de mon époux c'est un manipulateur pervers, mais depuis quelque temps il devenait violent.

Naturellement je n'ai aucune preuve de ce que j'avance.

L'avocat que j'ai consulté hier me conseille, même après tout ce temps d'aller porter plainte contre lui.

Qu'en pensez-vous?

Merci pour votre réponse.

Par **Domil**, le **30/03/2011** à **11:33**

pourquoi vous le conseille-t-il ?

Par **kandy**, le **30/03/2011** à **12:34**

Je souhaitais divorcer à l'amiable, et le juge des affaires familiales m'avait autorisé à aller chercher mes affaires.

Mon mari a changé la serrure, la maison qui est en location est à nos deux noms et nous sommes mariés sous le régime de la séparation de bien.

Depuis un mois et demis je me suis réfugiée chez des amis (sinon je n'avais nulle part ou aller), avec des vêtements que l'on m'a prêtés.

Quand je suis allée, dès le début à la gendarmerie, la jeune femme qui m'a reçue, m'a conseillé de porter plainte immédiatement et le premier avocat que j'avais m'a dit que non!!!

Mon nouvel avocat qui est sur Toulouse, ne voit pas les choses de la même façon, tout simplement, et il souhaite que je divorce pour faute, sachant qu'une manipulation perverse, même si maintenant est reconnue pas loi, [fluo]ce qui m'amuse beaucoup[/fluo], a besoin de beaucoup de preuves!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Voilà je reste à votre disposition, si éventuellement vous aviez d'autres questions.

Merci

Par **Domil**, le **30/03/2011** à **12:37**

Votre avocat a tous les éléments, demandez-lui pourquoi il conseille ça, ce que ça va vous apporter alors que vous n'avez aucune preuve.

Par **kandy**, le **30/03/2011** à **12:46**

Merci pour votre réponse